



Bulletin de Justice N° 65 du 30 décembre 2023

SPÉCIAL :
75^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

**Un état des lieux toujours préoccupant
au Burundi selon les Défenseurs des
droits humains**



Contacts: Numéro WhatsApp +33 7 81 44 33 08 / E-mail : bulletinjustice@sostortureburundi.org



Me Armel Niyongere
Secrétaire Général de
SOS-TORTURE BURUNDI

Le 10 décembre 2023, le monde a célébré le 75^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), adoptée le 10 décembre 1948, au lendemain de la deuxième guerre mondiale de 1939-1945, le conflit militaire le plus meurtrier de l'histoire qui occasionna **« plus de 80 millions de personnes tuées, soit 26 % de la population mondiale à l'époque »**. (Wikipedia)

Selon le Haut-commissariat des droits de l'homme, **« depuis 75 ans, la Déclaration vise à conférer aux sociétés l'égalité, les libertés fondamentales et la justice. Elle consacre les droits de tous les êtres humains et sert de modèle mondial pour les lois et les politiques internationales, nationales et locales »**.

A cette occasion, SOS-TORTURE BURUNDI a voulu marquer l'événement en publiant simultanément les numéros **63, 64, et 65** du Bulletin de Justice des mois d'octobre, de novembre et de décembre 2023, accessibles sur son site web à l'adresse : (<https://sostortureburundi.org/bulletin-de-justice/>).

Les thématiques spécifiques de ces trois publications sont respectivement 1° **L'indépendance de la Justice**, 2° **L'exercice des libertés publiques** et 3° **L'état des lieux du respect des droits humains au Burundi**. Le but recherché est d'attirer l'attention des autorités burundaises sur l'impérieuse nécessité de consolider les acquis de la démocratie et des principes de protection des droits humains, véhiculés par la DUDH, fondement des pactes, conventions et autres instruments auxquels l'Etat du Burundi a souscrit. En effet, depuis la crise de 2015, le respect des principes de l'Etat de droit laisse toujours à désirer, malgré quelques avancées timides.

C'est la raison pour laquelle SOS-TORTURE BURUNDI ramène le débat à travers les trois thématiques ci-haut citées, avec le concours des Défenseurs des Droits de l'Homme, qui ont accepté de participer à ce plaidoyer dans la présente édition de décembre 2023.

Pour ce faire, je tiens exprimer mes sincères remerciements à Mesdames **Marie Louise Baricako, Eulalie Nibizi et Anitha Gateretse** ainsi qu'à Messieurs **Anschaire Nikoyagize, Me Gustave Niyonzima et Me Vital Nshimirimana** pour leurs contributions constructives. Leur regard critique sur l'état des lieux du respect des droits humains au Burundi apporte un éclairage sur les réalités occultées par le discours officiel populiste sous le slogan **« Gouvernement inclusif, responsable et laborieux »**.

La première partie de la présente édition porte sur le message du Président de la République Evariste Ndayishimiye, livré à occasion du 75^{ème} anniversaire de la DUDH où il affirme que son régime **« a fait de la bonne gouvernance et de la protection des droits de l'Homme son cheval de bataille, un Etat fondé sur une justice impartiale, efficace et respectueux des droits humains et soucieux de l'équité »** (Mashariki TV).

La deuxième partie passe en revue l'analyse du Rapporteur spécial de l'ONU sur le Burundi, M. Fortuné Gaëtan Zongo, où il constatait, en septembre 2023, que **« la situation des droits de l'homme au Burundi ne s'est guère améliorée »** lors du dialogue avec lui tenu par le Conseil des Droits de l'homme. Quant à la troisième partie, elle récapitule les contributions des Défenseurs cités plus haut, qui relèvent les principaux défis et formulent des recommandations en matière de respect des droits de l'homme par l'Etat du Burundi.

Me Armel Niyongere

Evariste Ndayishimiye : « *Donner la priorité à la guérison des âmes et des esprits pour embrasser le développement* »



Le Président Evariste Ndayishimiye

A l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, le Président de la République, Evariste Ndayishimiye, a livré un message dans lequel il annonce que « *la protection des droits de l'homme reste le cheval de bataille pour le Burundi* ». ¹

Il se réjouit que « *cette célébration arrive au moment où le Burundi s'attèle à la recherche du bien-être de tous, sans discrimination aucune* ».

Pour lui, les Burundais restent encore sous le choc de « *tant de malheurs, des massacres et des violations massives des droits de l'Homme, suite aux effets de la colonisation et des régimes dictatoriaux* » si bien que pour lui, « *la seule voie qui vaille aujourd'hui est prioritairement la guérison des âmes et des esprits pour mieux embrasser la voie du développement* ». Son gouvernement engage le peuple burundais dans cette voie « *en établissant la confiance entre les leaders et les citoyens à travers la mise en place d'un gouvernement inclusif, responsable et laborieux incitant les cadres à servir leur peuple en bon père de famille et lutter contre toute sorte d'injustice* ».

Concernant la consolidation de l'Etat de droit, Evariste Ndayishimiye indique qu'il est en train de bâtir « *un Etat fondé sur une justice impartiale, efficace et respectueux des droits humains et soucieux de l'équité* » et que par conséquent, « *le Burundi prévoit toutes les mesures nécessaires pour prévenir l'impunité de toute violation des droits humains dans sa Constitution et son code pénal en conformité avec les conventions et pactes internationaux en matière des droits de l'Homme* ».

Le Président Ndayishimiye proclame son attachement « *aux valeurs véhiculées par la déclaration universelle des droits de l'homme* » mais, paradoxalement, il déclare que son pays « *se désolidarise des solutions politiquement motivées ciblant des Etats particuliers ainsi que de la mise en œuvre des mécanismes spéciaux de façon sélective et unilatérale sans aucune forme de dialogue constructif avec les pays concernés* ».

Le mécanisme visé dans ce discours est celui du Rapporteur Spécial de l'ONU sur le Burundi, dont le mandat a été voté le 8 octobre 2021 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Il sied de rappeler que le Président Ndayishimiye s'oppose à ce mécanisme depuis sa mise en place. Dans une émission publique du 29 décembre 2021 au stade Intwari en Mairie de Bujumbura, il déclara que « *le gouvernement du Burundi n'a jamais été associé dans la*

¹ Mashariki TV, 11 Décembre 2023, Message du Président du #Burundi Evariste Ndayishimiye lors de la

*mise en place de rapporteur et la commission d'enquête sur le Burundi qui l'a précédé et que le Gouvernement ne peut pas rejoindre un processus qu'il n'a pas commencé ».*²

Et plus tard, dans une autre émission à la BBC³ en Kirundi « **Imvo n'Imvano** » du 17 juin 2023, le Président Ndayishimiye avait comparé la nomination du Rapporteur spécial de l'ONU avec « *un bananier planté dans un environnement toxique et qui, pour croître, se nourrit du poison par ses racines, d'où personne ne pourrait consommer les fruits de cette plante. De même, il serait superflu qu'on prenne des décisions prises ailleurs pour les imposer au Burundais, c'est toujours une approche coloniale* », avait-t-il martelé.⁴

Le Conseil des Droit de l'Homme informé que « La situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée au Burundi »



Lors du dialogue tenu par le Conseil des Droits de l'homme avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, M. Fortuné Gaétan Zongo, à Genève, le 22 septembre 2023, le constat fait est que « *la situation des droits de l'homme au Burundi ne s'est guère améliorée* » malgré quelques avancées.⁵

Parmi ces dernières figurent l'ouverture du pays sur la scène internationale, la levée des sanctions à l'égard de certaines personnalités par l'Union Européenne et l'approbation d'un accord de trente-huit mois d'un montant de 271 millions de dollars des États-Unis au titre de la facilité élargie de crédit pour le Burundi par le FMI⁶ en juillet 2023.

Mais, il relève des défis importants dont les principaux sont :

- *L'absence d'un contrôle strict du Service National de Renseignement (SNR) pour garantir l'État de droit et les droits de l'homme ;*
- *Des faibles performances du système judiciaire, notamment l'insuffisance des ressources humaines ou encore l'ingérence de l'exécutif ;*
- *La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme dont les rapports et interventions publiques ne se font que l'écho des discours officiels ;*

² Bulletin de Justice N°48, 20 juillet 2021, **Le Burundi doit honorer ses engagements en matière des droits humains !** Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2022/07/Bulletin_de_Justice_20_07_22.pdf

³ British Broadcasting Corporation.

⁴ Bulletin de Justice N°59, 30 juin 2023, **Des célébrations dans l'intolérance et le verrouillage de l'espace démocratique** Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/07/Bulletin_Justice_Num_59_30-06-2023.pdf

⁵ Nations Unies, 22 Septembre 2023, **Le Conseil est informé que la situation des droits de l'homme ne s'est améliorée ni au Burundi ni au Bélarus**, lien : <https://www.ohchr.org/fr/news/2023/09/human-rights-council-hears-challenges-human-rights-burundi-remain-enormous-and-human>

⁶ Fonds Monétaire International.

- *Un seul groupe qui détient le pouvoir exécutif et législatif, avec des ramifications dans le pouvoir judiciaire, et qui exclut tous les autres groupes, amenant ainsi les citoyens à fuir ou faire allégeance ;*
- *L'absence d'un dialogue inclusif dont l'objet devait être déterminé par les Burundais eux-mêmes ;*
- *Le défi d'organiser d'élections transparentes dans les prochains mois, afin « que le meilleur gagne ».*

Mais, la délégation burundaise avait contesté ce tableau peu reluisant dressé par le Rapporteur des Nations Unies en qualifiant le contenu d'affirmations « **douteuses, extravagantes et non documentées** ».

Analyse des organisations de défense des droits humains

Les Défenseurs des droits humains interrogés par la rédaction ont porté leur regard critique sur l'évolution de la situation des droits de l'homme au cours de l'année 2023 par rapport au bilan peu reluisant qu'ils avaient dressé en décembre 2022. A cette période, 19 organisations burundaises des droits de l'homme avaient rendu publique une déclaration commune exprimant leur préoccupation face « au contexte de violences et de violations graves des droits de l'homme » au Burundi.⁷

Les intervenants convergent sur l'aggravation continue des violations des droits humains, une situation préoccupante d'autant plus que le processus électoral de 2025 et 2027 a été amorcé avec l'approbation d'une nouvelle équipe, non consensuelle, de la Commission Electorale Nationale Indépendante électorale (CENI) par l'Assemblée nationale le 7 décembre 2023 et validée aussitôt par le Sénat. En effet, une partie des députés du principal parti d'opposition au Burundi, le Congrès National pour la Liberté (CNL), ont boycotté le vote, dénonçant « une violation de la procédure »

Puis, d'autres responsables politiques et des organisations de défense des droits de l'homme ont dénoncé le processus unilatéral de nomination de la nouvelle équipe affiliée au CNDD-FDD⁸, dont certaines figures controversées, comme l'ancien procureur général de la République, Sylvestre Nyandwi (août 2016-juillet 2023), accusé d'avoir couvert de graves violations des droits de l'homme pendant les moments forts de la crise de 2015 déclenchée par le troisième mandat illégal de feu Pierre Nkurunziza et Prosper Ntahorwamiye, ancien porte-parole de la CENI(2010 à 2020) puis secrétaire général du gouvernement et porte-parole de juillet 2020 à novembre 2023.

⁷ ACAT-BURUNDI, 26 Décembre 2023, **Le contexte des droits de l'homme caractérisé par des violences et des violations graves des droits de l'homme : une préoccupation des organisations indépendantes de la société civile burundaise**, Lien <https://www.acatburundi.org/le-contexte-des-droits-de-lhomme-caracterise-par-des-violences-et-des-violations-graves-des-droits-de-lhomme-une-preoccupation-des-organisations-independantes-de-la-societe-civile-burundai/>

⁸ Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la défense de la Démocratie.

Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA



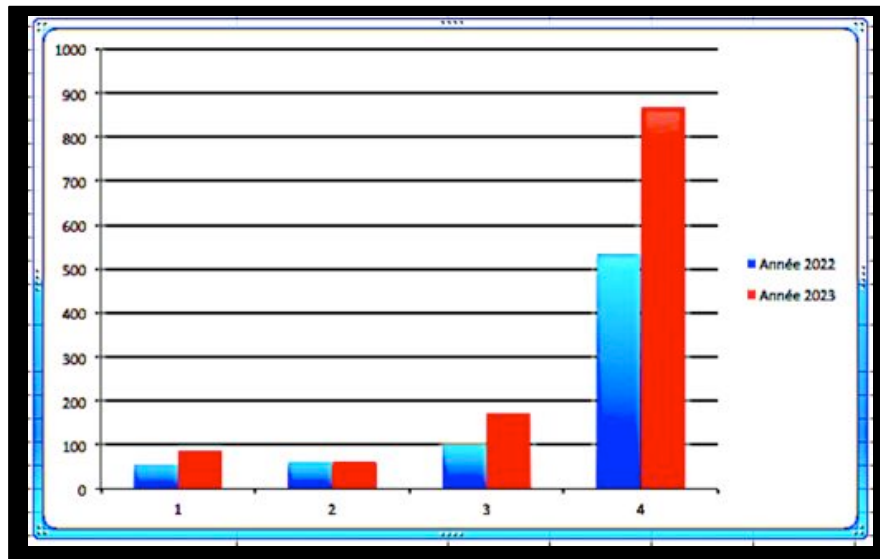
Pour le Président de la Ligue Iteka Anschaire Nikoyagize, (photo ci-contre), le tableau de la situation des droits de l'homme est sombre, malgré des discours de bonnes intentions du Président Evariste Ndayishimiye, plus de trois ans après son investiture à la magistrature suprême le 18 juin 2020.

Comparativement à l'année dernière, les données recueillies illustrant la tendance des violations des droits de l'homme ont augmenté au regard des données collectées malgré les défis liés aux ressources humaines cette année 2023.

Le bilan dressé sur base des données du monitoring est le suivant :

- 89 personnes ont été tuées par des agents étatiques en 2023 contre 57 personnes tuées par les mêmes auteurs en 2022.
- 62 personnes portées disparues en 2023 contre 62 personnes disparues en 2022.
- 174 victimes de violences basées sur le genre (VBG) contre 101 victimes de VBG en 2022.
- 870 personnes victimes d'arrestations arbitraires contre 535 victimes en 2022.

Tendance graphique



Légende

- 1. Personnes tuées par des agents étatiques*
- 2. Personnes portées disparues*
- 3. Personnes victimes de VBG*
- 4. Personnes victimes d'arrestations arbitraires*

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-BURUNDI)



Selon Mme Anitha Gateretse, (photo ci-contre), Coordinatrice de l'ACAT-Burundi, au cours de l'année 2023, ACAT-Burundi n'a pas remarqué de progrès notables en matière de l'administration de la justice en général et des prisons en particulier, malgré de nombreuses interventions du chef de l'Etat Ndayishimiye Evariste et de la ministre en charge de la justice Domine Bankanyimba en la matière martelant le respect de la loi.

Le grand défi reste l'absence de volonté politique pour changer la situation et faire respecter la législation nationale et internationale dans l'administration de la justice.

Des rapports des organisations tant nationales qu'internationales des droits de l'homme ne cessent de dénoncer les nombreuses irrégularités qui émaillent la justice burundaise en rapport avec l'ingérence de l'Exécutif dans le pouvoir judiciaire. ACAT-Burundi déplore la triste réalité que le juge burundais travaille sous la panique, sans souveraineté ni indépendance au détriment des justiciables.

***Le juge burundais
travaille sous la panique,
sans souveraineté ni
indépendance au
détriment des justiciables.***

En effet, certains juges et magistrats reçoivent des injonctions de l'Exécutif ou des ténors du parti au pouvoir le CNDD-FDD qui leur ordonnent la suite à réserver aux dossiers qu'ils sont appelés à juger. Ceux qui résistent à ces ordres sont exposés bien souvent aux mutations punitives et, dans les cas extrêmes, aux harcèlements judiciaires.

ACAT-Burundi déplore la lenteur inexplicquée dans le traitement des dossiers pendants devant les juridictions nationales, surtout la Cour Suprême, ce qui occasionne d'énormes préjudices aux justiciables, plus particulièrement lorsqu'il s'agit des dossiers pénaux où les prévenus sont en détention préventive prolongée.

Trois ans après l'accession du Président Evariste Ndayishimiye au pouvoir, ACAT-Burundi déplore que le Burundi se soustraie toujours à ses obligations de lutte contre la torture alors qu'il a adhéré à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants depuis 1993. En effet, la torture est toujours utilisée comme un moyen d'intimider, de harceler, d'extorquer les aveux ou encore d'humilier des opposants ou d'autres personnes perçues comme tel.

Des opposants réels ou présumés dans la ligne de mire des tortionnaires parmi lesquels la jeunesse imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD

Les opposants, surtout les membres du parti Congrès National pour la Liberté (CNL) ainsi que les personnes soupçonnées de collaborer avec les groupes armés et les personnes ayant appartenu aux ex-Forcées Armées Burundaises (FAB) sont dans la ligne de mire des tortionnaires parmi lesquels la jeunesse imbonerakure du parti au pouvoir, CNDD-FDD vient en tête. Certains responsables ou agents du Service National de Renseignement (SNR) recourent toujours à la torture

comme moyen d'arracher des aveux à leurs victimes.

A titre illustratif, **ACAT-Burundi a documenté pour la période d'août 2022 à novembre 2023, 88 cas de torture.** Ces cas sont loin d'être exhaustifs.

ACAT-Burundi demeure préoccupée par **le taux élevé de surpopulation carcérale atteignant plus de 300 %** et les mauvaises conditions de détention, notamment l'insuffisance des denrées alimentaires, des soins de santé appropriés et des cas de discrimination et de mauvais traitements infligés surtout aux prisonniers politiques. Un grand nombre de personnes privées de liberté (plus de la moitié) sont en attente de jugement, ce qui démontre les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire burundais.

Des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants dont les auteurs sont des membres des comités de sécurité et des capitas (détenus élus par leurs pairs pour les représenter) s'observent dans la plupart des prisons du Burundi et ne sont pas punis par l'administration des prisons qui se montre souvent complice de tels actes¹.

De nombreux cas d'enlèvements suivis de torture et d'assassinats par la police militaire, les agents du Service National de Renseignement et les Imbonerakure en complicité avec certains administratifs

A cela s'ajoute de nombreux cas d'enlèvements suivis de torture et d'assassinats par la police militaire, les agents du Service National de Renseignement et les Imbonerakure en complicité avec certains administratifs signalés par les organisations des droits de l'homme, les cas de cadavres ligotés, fusillés retrouvés dans les rivières ou ailleurs témoignent de la récurrence de cette triste pratique. ACAT-Burundi déplore en outre la pratique de l'administration d'enterrer de manière immédiate et sans enquête les cadavres

découverts ici et là dans la nature, ce qui ne permet pas l'identification et les enquêtes judiciaires et porte atteinte à la dignité des familles des victimes qui ne peuvent pas enterrer les leurs et observer le deuil comme le veut la coutume burundaise.

Le Burundi refuse toujours de collaborer avec les mécanismes internationaux de protection des droits humains, dont le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la situation des droits humains au Burundi.

ACAT-Burundi a salué toutefois la bonne volonté affichée par le gouvernement du Burundi lors du dernier examen par le Comité contre la Torture en novembre 2023 où la délégation burundaise présente à Genève a affirmé vouloir répondre aux décisions rendues par les organes de traité, ACAT-Burundi espère bien que le Burundi joindra l'acte à la parole.

ACAT-Burundi recommande au Gouvernement

- *De garantir le principe de séparation des pouvoirs régissant un Etat de droit en préservant l'indépendance de la magistrature vis-à-vis des autorités administratives et étatiques qui ont l'obligation de laisser la justice dans son indépendance et sa souveraineté dans sa noble mission de rendre la justice ;*
- *De garantir la Justice pour les victimes de torture par des enquêtes indépendantes et approfondies, d'assurer la réparation intégrale et mettre en place un mécanisme national de prévention contre la torture prévu par le Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture ;*
- *Mettre fin à la surpopulation carcérale en mettant en œuvre les mesures alternatives à la détention prévue par le code pénal, veiller à l'amélioration des conditions matérielles de détention par une alimentation de qualité et quantité suffisante ; les professionnels de santé outillés.*

Mouvement Inamahoro, Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité



Marie Louise Baricako, (photo ci-contre) Présidente du Mouvement Inamahoro, déplore que, 75 ans après l'adoption de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, la culture, le concept et les principes des droits de l'homme tardent encore à s'enraciner dans la gouvernance du Burundi et dans la vie quotidienne de sa population.

Selon ce Mouvement, le droit à la vie, la dignité, la liberté et la justice pour tous sont encore une utopie au moment où le pays traîne encore à sortir de la crise politico-sécuritaire qu'il traverse depuis 2015. Cette organisation, qui accorde une attention particulière aux droits des femmes, observe des violations incessantes des droits humains, des conflits et l'instabilité qui ont prévalu depuis 2015 et qui exacerbent les schémas préexistants de discrimination à l'égard des femmes et des filles, les exposant constamment à des risques accrus de violation de leurs droits humains.

Le manque de volonté politique et d'engagement des dirigeants à résoudre la crise, le déni de la gravité de la situation et les affirmations incessantes que les droits humains sont pleinement respectés et que la paix règne sur tout le territoire sont en totale contradiction avec les réalités sur le terrain aujourd'hui.

Des chiffres effrayants sur les violences faites aux femmes et aux filles : un tableau déconcertant de violations des droits de l'homme de tout genre

Il se dessine un tableau déconcertant de violations des droits de l'homme de tout genre, avec un nombre de violences basées sur le genre jamais enregistré auparavant.

Depuis ces huit dernières années, il y a eu une montée effrayante des violences basées sur le genre, plus particulièrement les violences sexuelles, les mariages forcés, les violences conjugales et les féminicides, les conflits fonciers visant l'expropriation des veuves de

leurs propriétés familiales, les renvois d'écoles pour cause de refus de coucher avec le directeur ou l'enseignant, ainsi que des intimidations et violences à l'égard des femmes qui ne s'engagent pas résolument dans le parti CNDD-FDD, etc.

Pour illustration, au cours de la période allant de **Septembre 2022 à septembre 2023**, et sur **18 provinces à savoir, Bubanza, Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Bururi, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Karuzi, Kayanza, Kirundo, Makamba, Muramvya, Muyinga, Mwaro, Ngozi, Rumonge, Rutana et Ruyigi**, parmi d'autres cas de violations de droits humains, le Mouvement Inamahoro a identifié **542 cas de viols et violences basées sur le genre, dont 106 cas de viol, 158 cas de violences conjugales et 6 cas de féminicides ; 104 cas d'arrestations et harcèlements en politique et au travail ; 57 cas de violences psychologiques ; 111 cas de violences économiques.**

INAMAHORO déplore aussi le traitement sélectif des cas emblématiques de dénonciation de viol par les autorités politico-judiciaires, ...

Le cas de l'élève Christella Ndayishimiye qui, pour avoir résisté et ensuite dénoncé la tentative de viol par son directeur d'école, a été emprisonnée pour violation de secret professionnel, est une histoire inédite.

La dénonciation de ce cas par le Président de la République et la décision de la Ministre de la justice de suspendre les magistrats ayant traité ce dossier ne devrait pas être un cas isolé, mais plutôt une règle applicable à tout le système judiciaire. Le Président de la République qui ne

cesse de se plaindre de l'absence d'une justice intègre, équitable et indépendante devrait prendre des mesures pour s'assurer que ce problème est réglé définitivement.

C'est ce même traitement que les mêmes dirigeants auraient dû réserver à l'affaire Emilienne Sibomana, secrétaire au Lycée Christ-Roi de Mushasha, à Gitega, qui a osé accuser devant le ministre de l'éducation son directeur, l'Abbé Laurent Ntakarutimana, d'abuser sexuellement des jeunes filles, élèves de son école. Elle sera condamnée à 5 ans d'emprisonnement et à une amende de 5 millions de Francs Burundais alors que son directeur est en liberté, et qu'aucune mesure n'est prise pour établir la vérité sur cette accusation et assurer ainsi la protection de ces enfants venus pour être éduqués et préparer leur avenir.

Malheureusement, force est de constater que la voix des dirigeants ne s'élève pas haut pour fustiger et éradiquer les violences basées sur le genre au Burundi. Comme le relève le Mouvement Inamahoro, ces violences touchent des petites filles de 3 à 5 ans, comme des mamans de 60 à 70 ans, des adolescentes de 13 à 14 ans et des jeunes filles de 17 à 18 ans. Aucune catégorie n'est épargnée, mais la politique du pays ne semble pas s'en inquiéter, on l'a toujours vu, il n'y a rien de nouveau, dira le patriarcat.

Le Mouvement Inamahoro se réjouit tout de même qu'à l'ouverture des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre au Burundi, le 27 novembre 2023, la Ministre de la Solidarité nationale, des affaires sociales et du genre, Madame Imelda Sabushimike, s'est exprimée sur les cas atypiques de viols et assassinats des femmes et filles, notamment le cas de la fillette de 5 ans Kercy Iteriteka, violée et assassinée à Buterere, le cas de la jeune fille de 17 ans violée en province de Rumonge, le cas de celle de 3 ans violée en commune Kiganda.

Une nouvelle catégorie des violences faites aux femmes et aux enfants des militaires envoyés en République Démocratique du Congo (RDC) à l'abri des regards

Le Mouvement Inamahoro a constaté une autre catégorie de violations des droits des femmes et des enfants dont on ne parle pas beaucoup, mais qui mine la vie d'un bon nombre de femmes et enfants du Burundi.

Il s'agit des épouses et des enfants de ces centaines de militaires Burundais envoyés de force en République Démocratique du

Congo (RDC) pour combattre aux côtés des FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) et leurs collaborateurs, contre le M23.

Tout en étant de l'armée burundaise, ils vont combattre sous l'uniforme, la casquette et avec l'arme de la RDC, ce qui change le focus de leur engagement, et les forces à défendre une autre cause que celle pour laquelle ils se sont enrôlés. Beaucoup de ces hommes sont blessés et d'autres encore sont tués. Bien souvent leurs familles n'en sont pas informées et, souvent, ils ne verront même pas les dépouilles de leurs disparus. Il s'agit d'un acte de violation grave des droits humains de ces militaires et des membres de leurs familles.

Passer du Discours à l'Action !

Le mouvement Inamahoro recommande urgemment au Président de la République et Magistrat suprême de la République de passer du discours à l'action pour asseoir un système respectueux de droits humains, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit. Cela ouvrira la voie à la protection des droits humains et à une justice équitable pour tous.

Collectif des Avocats des Victimes des crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB)



Cette journée arrive au moment où il n'y a aucune avancée en matière des droits de l'homme au Burundi, constate Me Gustave Niyonzima, (photo ci-contre), Président du CAVIB.

Selon lui, le pouvoir en place au Burundi continue à se rendre chef des violations graves des droits humains et le Burundi est toujours plongé dans un climat de terreur qui force les burundais à vivre la peur au ventre en redoutant les effets d'une répression qui se poursuit subtilement depuis le mois d'avril 2015.

L'intolérance, les arrestations suivies des incarcérations arbitraires, des disparitions forcées, des assassinats ciblés, de torture atroce, de spoliation des biens meubles et d'immeubles ainsi que la crise financière demeurent le quotidien des burundais. Et les personnes ayant des idées différentes de celles du parti au pouvoir sont, de ce fait, étiquetées comme des ennemis du pays.

Et la justice est devenue un mouvoir miné par la corruption et un outil de répression contre les opposants politiques ou supposés, les Défenseurs des Droits Humains et les journalistes. Même le Président de la République a dit lors de sa rencontre avec les juges et magistrats le 24 août 2021 que la justice est corrompue et constitue un frein au développement. Rien n'a changé jusqu'à présent.

Ce qui est aberrant, les autorités étatiques, à commencer par le Président de la République, se focalisent seulement sur des discours et promesses de changement alléchants qui ne sont pas du tout concrétisés par des faits réels.

Que la communauté tant nationale qu'internationale ne se laisse pas bernier par ces mêmes discours et promesses non accompagnés par des actes concrets !

Le chemin est encore à parcourir pour le changement visant le respect des droits de l'homme au Burundi et la lutte pour collecter les violations graves des droits de l'homme quitte à saisir les juridictions internationales continue.

La Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH)



Eulalie Nibizi (photo ci-contre), Coordinatrice de la CBDDH, ne constate qu'une seule amélioration à l'actif du Gouvernement au cours de l'année 2023 :

c'est la libération de l'Avocat Tony Germain Nkina qui avait été arrêté en octobre 2020 alors qu'il était en déplacement dans une région du nord du Burundi rencontrer un client qu'il assistait au sujet d'un différend d'ordre foncier.

La CBDDH dresse une liste illustrative de cas de violations des droits de la personne humaine au cours de l'année 2023 :

- La condamnation injuste de la journaliste Floriane Irangabiye à 10 ans de prison avec une amende d'un million de francs burundais pour avoir assuré son travail de journaliste ;
- La détention illégale de la syndicaliste Emilienne Sibomana du SYGEPEBU⁹ depuis le 27 janvier 2023 à Gitega pour avoir dénoncé son directeur qui entraînait les élèves filles dans l'adultère en milieu scolaire ;
- Cinq défenseurs des droits humains membres de l'AFJB¹⁰ et de l'APDH¹¹ qui ont été emprisonnés arbitrairement le 14 février 2023 et condamnés pour atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, rébellion et atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale. Ils ont été acquittés et libérés le 28 avril, mais le Ministère public a interjeté appel ;
- Ingérence dans la gestion des syndicats et arrêt unilatéral de la collecte des cotisations syndicales à la source pour priver les syndicats de leurs moyens de fonctionnement ;
- La police a interrompu à trois reprises les réunions de l'Organisation de lutte contre la corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) ;
- Le déni des violations des droits humains persiste ;
- Des messages d'intolérance émanant des autorités et leurs alliés à l'encontre de toute voix discordante ;

⁹ Syndicat Général du Personnel Enseignant du Burundi

¹⁰ Association des Femmes Juristes du Burundi.

¹¹ Association pour la Paix et les Droits de l'Homme.

- Une jouissance discriminatoire de la liberté de manifestation pacifique sur la place publique ;
- La critique des dysfonctionnements des institutions de l'Etat est devenue une chasse gardée des hautes autorités ;
- Noyer le plaidoyer de la société civile indépendante travaillant à partir de l'étranger. Le système judiciaire est un outil que le pouvoir utilise pour museler les journalistes et les Défenseurs des droits humains ;
- Un climat de peur en résulte et renforce l'autocensure qui s'observe déjà dans les media locaux et les défenseurs des droits humains.

La CBDDH recommande au Gouvernement

- *De libérer les Défenseurs des droits humains emprisonnés et annuler les procès fantaisistes engagés contre eux ;*
- *De réhabiliter les Défenseurs condamnés et leurs OSC¹² et media qui ont été injustement suspendues et/ou radiées pour avoir contesté le mandat illégal ;*
- *De s'acquitter de ses obligations constitutionnelles de promotion et de protection des droits humains et réserver aux citoyens et aux défenseurs des droits humains le rôle de dénonciation des violations ;*
- *D'accorder aux citoyens la possibilité de demander des comptes aux détenteurs du pouvoir à travers les espaces consacrés.*

¹² Organisations de la société civile.

Le Forum pour le Renforcement de la Société civile (FORSC)



Me Vital Nshimirimana, Délégué Général du FORSC (Photo ci-contre) regrette que malgré les appels répétés de la société civile, des acteurs politiques et de la communauté internationale, l'appareil judiciaire a renforcé son rôle dans la répression des citoyens et la violation de leurs droits fondamentaux.

Le FORSC regrette qu'au cours de l'année 2023, la délégation burundaise a réédité la politique de la chaise vide en sabotant la session du Comité des droits de l'homme tout en prétextant la présence d'un défenseur des droits humains que ce même régime burundais a injustement condamné. Sans prétendre faire un bilan sur tous les domaines des droits humains, Me Vital Nshimirimana insiste sur la persistance des violations des droits à l'éducation, le droit à la propriété, et le travail décent.

Ces violations des droits économiques et sociaux se sont matérialisées par l'incapacité des pouvoirs publics à fournir des moyens nécessaires pour l'équipement des salles de cours, ce qui a pour conséquence que des milliers d'élèves s'assoient à même le sol pendant les cours.

Les abandons scolaires se comptent également par milliers. Les institutions et services publics rivalisent d'ardeur dans la prise des décisions qui impactent gravement la jouissance de la propriété, surtout celle portant sur les immeubles et les propriétés foncières.

Des citoyens sont continuellement expropriés sans indemnité préalable, juste et équitable, la liberté d'entreprise est continuellement bafouée.

Beaucoup de travailleurs du secteur public et privé travaillent dans des conditions précaires et sont mal payés. La sécurité sociale est quasi inexistante. Beaucoup de travailleurs sont exploités et perçoivent des salaires symboliques, tel est le cas dans le secteur des sociétés de gardiennage.

Les leaders syndicaux sont intimidés et font objet de surveillance par les services secrets et les miliciens Imbonerakure, ce qui handicape la capacité de négociation et de revendication des travailleurs syndiqués et non syndiqués.

Le droit de grève est devenu un lointain souvenir. Pendant que les citoyens ordinaires, des travailleurs du secteur privé et des fonctionnaires moyens vivent dans la précarité institutionnalisée, le Burundi enregistre chaque mois un nouveau milliardaire parmi les généraux, hauts cadres du parti au pouvoir, ou certains ténors au pouvoir qui s'enrichissent au dos des citoyens qui stagnent dans la misère et la peur.

Dans le passé, le Burundi était respecté pour ses élites, l'université du Burundi « Rumuri » était le flambeau du savoir, du savoir-être et savoir-vivre qui illuminait toute l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est. Les révélations faites cette année ont fait état des campus dont les étudiants meurent de faim, n'ont plus droit aux latrines, sans parler des conditions d'apprentissage.

Les injustices qui prévalent au Burundi, la précarité dans laquelle vivent plusieurs catégories sociales, confirment l'émergence d'une société burundaise bâtie sur des inégalités sociales inacceptables, qui vont causer des crises encore plus insolubles si rien n'est fait dans le proche avenir.

Conclusion

Le respect des droits de l'homme au Burundi reste un enjeu important pour la paix et la stabilité dans le pays d'autant plus que le pays évolue vers le processus électoral de 2025 et 2027 où les violations des droits de l'homme peuvent s'aggraver comme en 2020 et surtout en 2015..

Il est préoccupant que le discours officiel sur la protection des droits de l'homme reste largement contredit par les rapports des institutions internationales et les organisations burundaises des droits de l'homme.

Pour s'en sortir, il faut chercher et trouver des voies de solution parmi lesquelles figure le dialogue franc et constructif entre le Gouvernement et les acteurs politiques et non étatiques dans la protection et la promotion des droits de l'homme.

Les autorités burundaises devraient s'inspirer des bonnes pratiques de dialogue interactif entre des représentants des Etats, des institutions nationales des droits de l'homme et des Défenseurs des droits de l'homme au sein des mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.

Le Gouvernement est donc tenu de rester à l'écoute des voix critiques à travers les rapports de monitoring sur l'Etat de la situation des droits de l'homme d'autant plus qu'il a prévu des mécanismes de collaboration entre les institutions étatiques et les acteurs non étatiques à travers la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH).

En conséquence, le Gouvernement doit assainir ses rapports avec les acteurs non étatiques pour parvenir à cette collaboration en réhabilitant notamment les organisations de la société civile et les médias privés abusivement radiés ou suspendus après la crise de 2015.

Quant aux organisations de défense des droits de l'homme et aux médias indépendants, ils sont appelés à redoubler d'ardeur dans leur lutte citoyenne pour le triomphe des droits et libertés fondamentales, malgré les défis auxquels ils sont confrontés car, comme partout ailleurs, les droits s'arrachent et ne sont jamais offerts.
